



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2413

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Augmentation de l'autorisation de programme globale 2011 - Logement social - Individualisation partielle et complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Corazzol

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

**Séance publique du 12 septembre 2011****Délibération n° 2011-2413**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Augmentation de l'autorisation de programme globale 2011 - Logement social - Individualisation partielle et complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) a fixé un objectif de 100 M€ à consacrer à l'action foncière destinée au logement social.

L'autorisation de programme globalisée (APG) destinée à l'action foncière pour le logement social est l'enveloppe annuelle qui permet de capter, tout au long de l'année, des opportunités par négociation amiable ou par préemption, opportunités que la Communauté urbaine ne peut connaître à l'avance. Parallèlement, le principe d'un ré-abondement de l'enveloppe a été retenu, en fonction des recettes foncières réalisées (équivalent au surplus entre le "prévu" et le "réalisé" constaté sur l'année N-1).

En 2011, cette autorisation a été dotée de 15 M€. Cette enveloppe s'avère aujourd'hui insuffisante, avec une estimation des opportunités pour le logement social qui s'élève à 30 M€ au 1er juillet 2011.

D'autre part, les recettes 2010 sur les baux emphytéotiques font ressortir un surplus réalisé de 4,5 M€, et les recettes à encaisser au titre du volet - Logement social - de la convention de fonction d'agglomération et de centralité (CFAC) signée entre la Communauté urbaine de Lyon et la région Rhône-Alpes sont estimées à 1,968 M€.

Il est donc proposé au conseil de Communauté d'augmenter l'autorisation de programme globalisée 2011 destinée au logement social de :

- 6,4 M€ en dépenses correspondant au surplus de recettes,
- 1,968 M€ en recettes correspondant à la convention de fonction d'agglomération et de centralité.

Pour mémoire, les APG de 2009 et 2010 ont été respectivement augmentées de 13,5 M€ et 5,2 M€ passant ainsi de 15 M€ à 28,5 M€ en 2009 et de 18 M€ à 23,2 M€ en 2010.

Enfin, les recettes liées au contrat d'agglomération 2006-2009 avec la région Rhône-Alpes ont fait l'objet d'un enregistrement comptable erroné en section de fonctionnement pour un montant total de 1 127 455 €. Ces écritures doivent donc être modifiées et enregistrées en investissement. Pour ce faire, l'ouverture de l'autorisation de programme correspondante en recettes est nécessaire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE****1° - Approuve** au titre du budget 2011 :

a) - l'augmentation de l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée, individualisée de l'opération n° 1 762 : pour un montant de 6,4 M€ en dépenses et 1,968 M€ en recettes,

b) - l'ouverture pour régularisation de l'autorisation de programme globale en recettes :

- opération n° 1211 : 546 555 €,

- opération n° 1212 : 314 650 €,

- opération n° 1213 : 266 250 €.

**2° - Décide** :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée, sur l'opération n° 1 762 - logement social 2011, individualisée le 7 février 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 6,4 M€ en dépenses et de 1,968 M€ en recettes à la charge du budget principal pour l'année 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 21,4 M€ en dépenses et à 1,968 M€ en recettes,

b) - l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour un montant de 1 127 455 € en recettes répartis comme suit :

- sur l'opération n° 1211 : 546 555 €,

- sur l'opération n° 1212 : 314 650 €,

- sur l'opération n° 1213 : 266 250 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.**